

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 décembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. DEJY Guillaume à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie
Mme FEUTRIER Lucie à Mme PICHET Catherine
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Médiathèque : Partenariat avec l'école élémentaire du Simoust

N°20241210-21

Rapporteur : Mme Cathy Pichet

Annexe : Convention

Synthèse et exposé des motifs

La médiathèque Mille et Une Pages, service public, est ouverte à l'ensemble de la population du territoire, enfants et adultes. Elle se donne également pour mission d'accueillir dans le cadre d'un partenariat actif les enfants scolarisés. Il s'agit de permettre aux élèves d'accéder à l'information, d'acquérir des compétences pour l'analyser et d'acquérir de nouvelles connaissances.

L'objectif est de former des citoyens lecteurs autonomes, de créer une dynamique de lecture, de développer la lecture plaisir et d'accompagner l'enseignant dans son projet pédagogique.

Ce partenariat avec l'école élémentaire du Simoust a pour but de :

- Faire connaître la médiathèque et ses ressources pour préparer à la fréquentation autonome d'une médiathèque ;
- Découvrir et exploiter le livre sous toutes ses formes ;
- Accompagner à la découverte des outils numérique ;
- Aider à la recherche documentaire ;

- Apporter une complémentarité aux enseignements dispensés en classe, s'inscrire dans une continuité des apprentissages et permettre une ouverture culturelle supplémentaire de proximité.

L'objet de cette convention est de fixer les engagements respectifs des parties et de préciser les modalités d'accueil des élèves de l'école élémentaire à la médiathèque Mille et Une Pages

Il est proposé au conseil de valider cette convention valable deux ans à compter du 1er janvier 2025.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser le partenariat avec l'école élémentaire du Simoust et renforcer ainsi une offre culturelle de proximité sur la commune ;

VU les termes de la convention annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau du 2 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention sur ce partenariat annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 décembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 12 décembre 2024

Publié le : 12 décembre 2024



The image shows a blue circular official stamp from the 'MAIRIE DE GUILLESTRE' in the 'Hautes-Alpes' region. The stamp contains the text '00500' and 'Hautes-Alpes'. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp.